

Inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré

Jean-Luc Lorber

Les ornements et les vêtements liturgiques

Amict (du latin *amicire* : appliquer autour) : Linge béni, que le prêtre met sur ses épaules pour dire la messe (le *ct* ne se prononce jamais, même devant une voyelle). De la forme d'un rectangle, il est muni de deux tresses. Le prêtre le met autour du cou, les tresses sont croisées sur la poitrine. Il couvrait d'abord la tête comme un capuchon jusqu'au X^e siècle, puis il a servi à préserver les vêtements sacerdotaux en contact avec la nuque.

Antependium (du latin *ante* : devant ; et *pendere* : pendre) : Pièce d'étoffe tombant de la table d'autel* sur sa face antérieure ou entourant celui-ci sur ses quatre faces. La pièce d'étoffe est parfois remplacée par un panneau de bois ou de métal.



Aube (du latin *alba* : blanche) : Long vêtement de toile blanche, autrefois serré à la taille par un cordon*, et porté sous la chasuble* pour célébrer la messe. Elle est également portée par les diacres et les autres ministres. Vêtement usuel dans l'Antiquité romaine, l'aube est rendue obligatoire comme vêtement liturgique à partir du IV^e siècle. Elle rappelle le baptême.

Bannière (racine germanique *banda* : signe, étendard) : Petit étendard en étoffe, orné d'images saintes ou d'emblèmes, porté en procession. Il est fixé à l'extrémité d'une hampe et utilisé comme enseigne des confréries ou des paroisses.

Bourse d'administration : Bourse spécialement destinée à porter la communion aux malades. Semblable à la bourse de corporal*, elle présente sur le devant une poche plissée pour la custode* qui contient l'hostie consacrée. Une ganse permet de la porter suspendue au cou. Elle est généralement en soie blanche.

Bourse de corporal : Étui utilisé à partir du XIV^e siècle pour protéger le corporal* et le porter jusqu'à l'autel*.

Chape (du latin *cappa* : capuchon) : À l'origine, manteau de laine porté par-dessus les vêtements par les Romains. Porté indifféremment par les clercs, les laïcs et les nonnes dans les processions, il devint au IX^e siècle un habit de chœur réservé aux offices. Il prit alors le nom de chape. Sa forme ne varie plus depuis le XIII^e siècle. La chape était portée pour toutes les fonctions liturgiques en dehors de la messe. Elle porte aussi le nom de pluvial*.

Chasuble (du latin *casula* : petite maison) : Vêtement enveloppant le corps tout entier, muni d'une ouverture pour passer la tête, qui ne sert qu'à la célébration de la messe. Vers la fin du IV^e siècle, la chasuble se détacha de la « cappa » pour suivre une évolution qui lui est propre. Elle ne fut pas fendue et garda une seule ouverture pour permettre le passage de la tête. La chasuble ne devint proprement ecclésiastique qu'à partir du VII^e siècle. Depuis le XIV^e siècle, son ampleur s'est réduite jusqu'à ne plus couvrir que les épaules. Sa forme particulière lui a fait donner le surnom de « chasuble-violon ». Dom Guéranger, initiateur du Renouveau liturgique en France, fit revivre la grande chasuble romaine au XIX^e siècle (forme dite « gothique »). La chasuble ne sert aujourd'hui que pour la célébration de l'eucharistie et sa couleur est liée aux temps liturgiques à partir du IX^e siècle. Elle est accompagnée d'une étole*, d'un manipule*, d'un voile* et d'une bourse* de même couleur et de même matière.



Conopée (du grec *κωνωπιον* : draperie) : Voile qui enveloppe le tabernacle* lorsqu'une réserve eucharistique* y est placée. L'installation du tabernacle* sur les autels* se multiplie à partir du Concile de Trente (1545-1563). Un seul d'entre eux contient les hosties consacrées.

Cordon : Cordelière permettant d'ajuster à la taille une aube*.

Corporal : Linge de lin ou de chanvre, blanc, carré, destiné à recevoir le Corps du Christ. On l'étend sur l'autel* pour y poser le calice* et la patène* pendant la messe (ou l'ostensoir* pendant l'adoration). Sur usage remonte sans doute aux temps apostoliques. L'usage est de le plier en neuf (en trois, puis en trois), et de le marquer d'une croix rouge au centre. Le corporal*, la pale* et le purificateur* sont des linges sacrés du fait de leur usage.



Couleurs liturgiques : Elles sont fixées depuis Innocent III (mort en 1216), selon l'usage de l'Église romaine : blanc, rouge, violet, vert et noir, exceptionnellement rose.

« a) On emploie le blanc aux offices et aux messes du temps pascal et du temps de Noël ; en outre, aux célébrations du Seigneur qui ne sont pas celles de sa Passion ; à celles de la Vierge Marie, des Anges, des saints qui ne sont pas martyrs, aux solennités de Tous les saints (1^{er} novembre), et de saint Jean Baptiste (24 juin), aux fêtes de saint Jean l'Évangéliste (27 décembre), de la Chaire de saint Pierre (22 février) et de la conversion de saint Paul (25 janvier).

« b) On emploie le rouge le dimanche de la Passion et le Vendredi saint, le dimanche de Pentecôte, aux célébrations de la Passion du Seigneur, aux fêtes de la naissance au ciel des Apôtres et des Évangélistes, et aux célébrations de martyrs.

« c) On emploie le vert aux offices et aux messes du temps ordinaire.

« d) On emploie le violet aux temps de l'Avent et du Carême. On peut aussi le prendre pour les offices et les messes des défunts.

« e) On peut employer le noir aux messes des défunts, là où c'est la coutume.

« f) On peut employer le rose, là où c'est l'usage, au troisième dimanche de l'Avent (*Gaudete*) et au quatrième dimanche de Carême (*Laetare*) » (*Présentation générale du Missel romain*, n° 346).

[A suivre]